



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
20 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2009**

14-16 septembre 2009

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire\*\*

### Prorogations de programmes de pays en cours

#### Note du Secrétariat

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil de la prorogation pour un an, qui a été approuvée par la Directrice générale, des programmes de pays et de région ci-après : Azerbaïdjan, Chili, enfants et femmes de Palestine, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Somalie et Uruguay.

La note présente, en outre, les raisons de la prorogation, pour deux ans, du programme de pays des Philippines et du Mozambique, que le Conseil d'administration est prié d'approuver.

#### *Projet de décision*

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* de la prorogation, pour un an, des programmes de pays et de région qui a été approuvée par la Directrice générale, comme il est indiqué au tableau 1, pour l'Azerbaïdjan, le Chili, les enfants et femmes de Palestine, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, la Serbie, la Somalie et l'Uruguay.

2. *Approuve* la prorogation, pour deux ans, du programme des Philippines et du Mozambique, conformément à ce qui est indiqué au tableau 2.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* E/ICEF/2009/16.

## Prorogations de programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration en 2009

Tableau 1

<i>Pays</i>	<i>Période initiale</i>	<i>Période de prorogation proposée</i>	<i>Raison de la prorogation</i>
<b>Azerbaïdjan</b>	2005–2009	2010	Harmonisation avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) prorogé pour s'aligner sur le Programme de l'État relatif à la réduction de la pauvreté et au développement durable, 2008-2015.
<b>Chili</b>	2005–2009	2010	Harmonisation avec le PNUAD.
<b>République populaire démocratique de Corée</b>	2007–2009	2010	Harmonisation avec le PNUAD prorogé pour bénéficier des nouvelles données relatives au recensement et à la nutrition.
<b>République islamique d'Iran</b>	2005–2009	2010	Harmonisation avec le PNUAD prorogé suite à une demande présentée par le Gouvernement pour aligner le programme avec son nouveau Plan national de développement
<b>Serbie<sup>1</sup></b>	2005–2009	2010	Harmonisation avec le PNUAD.
<b>Somalie</b>	2008–2009	2010	Harmonisation avec le Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie.
<b>Uruguay</b>	2005–2009	2010	Harmonisation avec le PNUAD.
<b>Programme régional pour les enfants et les femmes de Palestine<sup>2</sup></b>	2008–2009	2010	Harmonisation avec le Plan palestinien de réforme et de développement (2008-2010) mis en œuvre par l'Autorité palestinienne. En l'absence d'un PNUAD, les organismes des Nations Unies ont établi un Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies axé sur les questions de développement

<sup>1</sup> Le programme de coopération de pays pour la Serbie(2005-2009) a été initialement approuvé par le Conseil d'administration en 2005 dans le cadre du programme de coopération de pays de la Serbie et du Monténégro (E/ICEF/2004/P/L.16/Rev.1), y compris le Kosovo. Ultérieurement, en 2007, un programme de coopération de pays pour le Monténégro (E/ICEF/2006/P/L.60/Rev.1), a été approuvé par le Conseil d'administration.

<sup>2</sup> Le programme régional sert les enfants et les femmes de Palestine en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé.

Tableau 2

<i>Pays</i>	<i>Période initiale</i>	<i>Période de prorogation proposée</i>	<i>Fait nouveau survenu dans le pays</i>	<i>Harmonisation avec les autres organismes des Nations Unies</i>	<i>Problèmes d'exécution ou autres</i>
<b>Mozambique</b>	2007–2009	2010–2011	Après les élections nationales d'octobre 2009, on prévoit que le Gouvernement du Mozambique établira un Nouveau Plan quinquennal (2010-2014) qui comportera des éléments du deuxième Programme d'action pour la réduction de la pauvreté absolue (2006-2009) PARPA II). Entre-temps, le Gouvernement a prorogé le PARPA II actuel pour assurer la cohérence avec l'approche de développement et le maintien de l'engagement de la communauté des donateurs.	A la suite de la prorogation du PARPA II, le système des Nations Unies au Mozambique, en consultation avec le Gouvernement, a prorogé le PNUAD actuel de deux ans, jusqu'à la fin de 2011.	Le programme de pays poursuivra les stratégies et approches suivies au cours des trois premières années : a) priorité aux plus vulnérables et marginalisés, notamment aux orphelins et à ceux qui vivent dans des zones lointaines ou rurales, pour réduire les disparités; b) renforcement de la capacité institutionnelle des partenaires pour assurer une exécution de haute qualité, notamment a niveau sous-national; c) plaidoyer basé sur des données factuelles en faveur des droits des enfants pour mobiliser des ressources pour les enfants et le dialogue politique; d) intégration du VIH/sida et des sexospécificités; e) renforcement de la planification préalable et de l'intervention en cas d'urgence, conformément aux Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise..
<b>Philippines</b>	2005–2009	2010–2011	Après les élections nationales prévues pour mai 2010, le Gouvernement des Philippines adoptera un nouveau plan de développement à moyen terme des Philippines actuellement en vigueur (2004-2010). Le Gouvernement a demandé une prorogation de deux ans du PNUAD actuel, jusqu'à la fin de 2011.	Avec l'assentiment de l'Équipe de directeurs régionaux, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont demandé une prorogation de deux ans des programmes de pays respectifs pour les aligner sur le PNUAD prorogé.	S'il est vrai que le programme de pays ne connaîtra pas de changements importants, l'examen à mi-parcours a recommandé que l'on réduise les secteurs prioritaires de coopération de l'UNICEF et que l'on accroisse l'appui aux

Pays	Période initiale	Période de prorogation proposée	Fait nouveau survenu dans le pays	Harmonisation avec les autres organismes des Nations Unies	Problèmes d'exécution ou autres
					programmes au niveau national. L'évaluation des résultats du programme réalisée à la fin de 2008 a recommandé de renforcer l'engagement de l'UNICEF dans l'élaboration de la politique nationale, et de coordonner plus clairement le programme avec les autres principaux partenaires. La prorogation de deux ans mettra donc l'accent sur le renforcement des partenariats, conformément aux plans nationaux de développement, en vue de renforcer la capacité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines où le progrès a été le moins marqué pour les enfants et en vue d'introduire de nouveaux ajustements majeurs dans le prochain programme de pays.